GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD



Les délais (en jour ouvrés)

Chrono Classic		Destinations	Chrono Express	
D*	M**		D*	M**
2 - 3	2 - 3	BIRMINGHAM	1	1
2 - 3	2 - 3	EDIMBOURG	1	1
2 - 3	2 - 3	GLASGOW	1	1
2 - 3	2 - 3	HIGHLANDS - NORD DE L'ECOSSE	4	4
2 - 3	2 - 3	ILE DE MAN	2	2
2 - 3	2 - 3	ILES HEBRIDES, ORKNEY ET SHETLAND	4	4
2 - 3	2 - 3	LONDRES	1	1
2 - 3	2 - 3	MANCHESTER	1	1
2 - 3	2 - 3	AUTRES DESTINATIONS	1 - 2	1 - 2
3 - 4	3 - 4	IRLANDE DU NORD		

Rendez-vous sur la page Offre Chrono Classic de chronopost.fr, pour connaître les délais précis (Day Definite) entre les codes postaux expéditeurs et

Jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

Jours fériés: 1 janvier - 18 et 21 avril - 5 et 26 mai - 25 août - 25 et 26

décembre

destinataires.

NB: pour le calcul de vos délais, les jours fériés ne sont pas ouvrés.

Les solutions Prêt-à-Expédier

En choisissant les Prêt-à-Expédier, tout est compris : l'emballage et la livraison express.

La préparation de l'expédition

- FACTURE (Grande Bretagne et Irlande du nord):
- Marchandises non destinées à la vente (cadeaux et envois non commerciaux): facture pro forma en 3 exemplaires, rédigée en anglais.
- Marchandises destinées à la vente :
- Facture commerciale en anglais en 3 exemplaires.
- Informations à mentionner (vente ou non): coordonnées détaillées de l'expéditeur et du destinataire (email et numéro de téléphone obligatoires), description détaillée et valorisée de chaque article, code douanier de chaque article, devise, origine et incoterm.
- Livraison en boîte postale : non acceptée.
- Le numéro de téléphone du destinataire est obligatoire sur la lettre de transport.
- Format du code postal : AOOAA, AAOOAA, AOOOAA, AAOOOAA, AOAOAA, AAOAOAA (A = une lettre / O = un chiffre)

Devise : Livre anglaise (GBP) De Paris Décalage horaire: -1 heure Distance 340 km Zone tarifaire

2

Code pays

GE

CLAS	SIFICATION
voir co	ode sur rabat
01	INT
02	M
03	INT
04	INT
05	M
06	INT
07	M
80	M
09	M
10	M
11	M
12	M
13	M
14	M
15	M
16	M
17	INT
18	M
19	M
20	M
21	M
22	M
23	М
24	M
25	M
26	M
27	М
28	M
29	М
30	D

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD (suite)



Les particularités douanières

Restrictions à destination (importation)

- DOUANE:
- L'Irlande du Nord fait partie de l'union douanière de l'UE : pas de déclaration en douane, ni droits de douane à payer.
- Les envois devront néanmoins être accompagnés de factures en 3 exemplaires.
- SEUIL DE TAXATION pour le paiement des droits et taxes :
- Envois entre professionnels: 1 euro. Tous les envois sont taxables, quelle que soit la marchandise. Envois d'un professionnel vers un particulier: 1 euro. Tous les envois sont taxables, quelle que soit la marchandise.
- Envois entre particuliers :
- Valeur marchande inférieure ou égale à 39 GBP: exonération de droits et taxes de douane.
 Valeur marchande comprise entre 39 et 135 GBP: exonération de droits de douane. Seule la TVA s'appliquera.
- Valeur marchande supérieure à 135 GBP : droits et taxes de douane appliqués.
- DROITS DE DOUANES ET TAXES payés par l'expéditeur (DDP en Express et EDAP en Classic): accepté uniquement pour les expéditeurs professionnels (BtoB, BtoC) ayant un compte Chronopost.
- Cadeaux, échantillons : les envois entre professionnels sont taxables.
- DECLARATION D'ORIGINE :
- La Déclaration d'Origine sur Facture "DOF" est acceptée pour les envois d'une valeur inférieure à 6000 euros. Si la valeur est supérieure à 6000 euros, l'expéditeur doit obtenir un Exporter Registered number (REX), et le mentionner sur la facture.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoB (quelle que soit la valeur) :
- numéro EORI de l'expéditeur, numéro EORI ou numéro TVA du destinataire.
- Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoC, avec valeur marchande inférieure à 135 GBP:
- numéro EORI de l'expéditeur, numéro TVA britannique de l'expéditeur.
- L'obtention du numéro de TVA britannique s'effectue auprès du HMRC (Her Majesty Revenue and Customs). La TVA est payée par l'expéditeur professionnel via son numéro de TVA britannique. Aucun droit de douane ou taxe ne sera à payer à la livraison.
- Le montant de la TVA britannique doit être mentionné sur une ligne spécifique de la facture.
- Site HMRC (enregistrement et paiement):
 - https://www.gov.uk/government/organisations/hm-revenue-customs
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoC, avec valeur marchande supérieure à 135 GBP
 :
- numéro EORI de l'expéditeur. Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS CtoC (quelle que soit la valeur):
- Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- DIVERS:
- Médicaments et marchandises réglementées :
- Une inspection à destination peut être effectuée par la douane.
- Professionnels: les envois contenant des marchandises réglementées, ainsi que les médicaments destinés à la revente, nécessitent une licence d'importation du Medicine Control Agency (Department of Health) de la part du destinataire. Ce document doit être obtenu avant l'arrivée des marchandises.
- Particuliers: médicaments sur ordonnance: la facture doit mentionnée la description détaillée des composants. L'ordonnance du médecin doit être jointe à la facture.
- Informations Brexit disponibles sur Chronopost.fr: https://www.chronopost.fr/fr/expedier-international/brexit.
- Envois de marchandises à destination de Jersey et de Guernesey : voir les fiches de ces destinations.
- https://www.legislation.gov.uk/
- Ile de Man : envoi en express uniquement

CLASSIFICATION O1 INT 02 M O3 INT O4 INT 05 M 06 INT O7 M 08 M 09 M Μ 10 11 М 12 М M 13 14 M 15 Μ 16 Μ 17 INT 18 M Μ 19 Μ 20 M 22 М 23 M 24 M 25 M 26 M 27 M 28 M 29 M 30 D

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD (suite)



MARCHANDISES INTERDITES: vins et boissons alcoolisées sans licence d'importation, vins et boissons alcoolisées vers des particuliers, aérosols, alcool à 90°, amiante, antiquités et oeuvres d'art, appareils de jeu d'argent, armes à air comprimé, armes à feu factice, armes de protection à choc électrique, articles contenant du gaz ou de l'air comprimé, articles de contrefaçon, articles obscènes, articles pornographiques, bijoux avec métaux précieux, bijoux avec pierres précieuses, billets d'avion, billets de banque, billets de loterie, carbo glace, cendres funéraires, chèques, chichas électroniques et pièces détachées, cigares, cigarettes, cigarettes électroniques et pièces détachées, combustibles, documents de valeur, droques et substances psychotropes, e-liquides pour cigarettes électroniques, espèces menacées et produits dérivés, explosifs, factures vierges, fausse monnaie, fourrures animales, ivoires d'éléphant, jetons pour jeux d'argent, jeux d'argent, jouets en forme de pistolet, lingots, mandats, marchandises / matières dangereuses, métaux précieux, munitions de tout type, narcotiques et stupéfiants, parfums (en aérien), parties d'animaux, pièces de monnaie, pierres précieuses, piles et batteries emballées seules, pistolets, produits chimiques dangereux, produits radioactifs, restes humains, spiritueux contenant plus de 24 % d'alcool, tabac à chiquer et produits dérivés du tabac, tabac à fumer, tabac et produits à base de tabac, articles contenant du CBD, du THC ou des dérivés, bons au porteur vierges, chèques-vacances, couteaux de tout type (incluant machettes et hâches), fruits, oeufs, oeuvres d'art, peaux d'animaux protégés par la Convention de Washington, pièces détachées d'armes à feu, pommes de terre, produits animaux, produits fabriqués à partir d'espèces menacées, cartes bancaires activées, café vert, café non torréfié, végétaux sous toutes leurs formes, produit de vapotage (incluant les e-liquides)

CLASSIFICATION				
voir code sur rabat				
01	INT			
02	M			
03	INT			
04	INT			
05	M			
06	INT			
07	M			
80	M			
09	M			
10	M			
11	M			
12	M			
13	M			
14	M			
15	M			
16	M			
17	INT			
18	M			
19	M			
20	M			
21	M			
22	M			
23	M			
24	M			
25	M			
26	M			
27	M			
28	M			
29	M			
30	D			

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois.